

RENCONTRE 2024

**L'offre de service
Santé
Sécurité au Travail**



Mutualité Sociale Agricole

Webinaire du 04/10/2024



1

Propos introductifs

2

L'offre de service SST

3

Notre stratégie d'intervention en SST

4

Actualités

PROPOS INTRODUCTIFS

Une offre de services vers les entreprises déployée depuis 2023

Plusieurs actions lancées dont la mise en place de RDV

Thématiques:

- ***Indemnités Journalières***
- ***Réforme des retraites***
- ***DSN : Fiabilisation des données***

A venir :

- ***RDV thématique Accidents du travail***

La Santé Sécurité au travail (SST)

- *une des spécificités fortes de la MSA*
- *le seul régime de sécurité sociale qui intègre une activité de prévention des risques professionnels et de santé au travail au profit des salariés et des non-salariés agricoles.*

Son guichet unique MSA

*Des actions de prévention et de suivi individuel de l'état de santé des adhérents, optimisées grâce au travail en **transdisciplinarité**, entre les acteurs de la SST, les autres services de la MSA (contrôle médical, action sanitaire et sociale) et les partenaires extérieurs.*



Pascale Renoux
Directrice Adjointe
MSA des Charentes

La SST en MSA

Médecin Chef du Travail - Responsable Service SST

Poste vacant
Responsabilité du service assurée par Mme Renoux

Service Prévention des Risques Professionnels

Service Santé au Travail

Responsable Service PRP

Emmanuelle JENNEPIN



Médecins

Dr Nicolas PERROTIN
Dr Nathalie RAMBOASOLO
Dr Marion GAUDIN (Dr Junior)
Dr Béatrice CADAUGADE (Médecin Collaborateur)
Dr Delphine ORLIK (Médecin Collaborateur)

Responsable des infirmiers

Valérie BOSMAN



Responsable Administratif

Valérie ARTU



Coordonnateur

Ophélie BINDER



Conseiller en Prévention (CP)
Formateurs SSTa* (F)

Gérald FOUGA (CP et F)
Sandrine MERIGLIER (CP et F)
Cyril BRANDY (F)
Bruno FARTHOUAT (CP)
Aurélie FERRE (CP)
Angélique PIERRE (CP)
Julie HERSENT (CP)
Pierre-Emmanuel MASSON (CP)

Assistantes

Blandine FEUNTEUN-COURCHIA
Fanny BOISNARD

Infirmiers

Noémie MESNARD
Jennifer LALLAIN
Pauline PORTAL
Céline VERDON
Françoise MONTARON
Florence GALLAIS
Karen SOURDY
Jean Luc DUPONT

Secrétariat Administratif

Myriam RITER
Justine MONTEIRO-MOREIRAS
Stéphanie BABIN
Annie GACHET
Christelle GAUTHIER
Etelvine BOUCHARD
Jessica MAZIERE
Florence TEILLOUT
Valérie BOUCHET
Amandine GOFFIN (CDD S)
Angélique GENET (CDD)

Les missions du service SST

- **Conduire les actions de santé sécurité au travail**, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs
- **Accompagner l'entreprise**, dans sa démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels
- **Conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants** sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer la qualité de vie et les conditions de travail

Les missions du service SST (suite)

- **Assurer la surveillance de l'état de santé** des travailleurs
- Participer au suivi et contribuer à la **traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire**
- Participer à des **actions de promotion** de la santé sur le lieu de travail
- Mettre en place des **actions de prévention**
- **Exploiter** les déclarations accidents du travail
- **Inviter tout employeur** à prendre toutes **mesures justifiées de prévention**
- **Accompagner les projets** de conception et/ou de transformation des espaces de travail, le plus en amont possible, afin de renforcer la prévention primaire pour proposer aux travailleurs santé et sécurité, et performances à l'entreprise.

Des conseillers en prévention référents par filière prioritaire

Agir ensemble pour prévenir

FILIERES	Organisation CHARENTE (16)
Viticulture-vini	Bruno FARTHOUAT 06.26.02.63.35
Elevage (Hors Equin)	Aurélie FERRE 06.26.02.64.14
Elevage Equin & Jardin Espaces Verts	Pierre-Emmanuel MASSON 06.78.16.88.02
Pour toutes autres Cultures : Répartition par Territoire (Carte ci-jointe)	Par TERRITOIRE

Répartition des conseillers hors filières prioritaires par territoire – Charente

Agir ensemble pour prévenir

Emmanuelle JENNEPIN
Responsable du service PRP
06.26.02.63.67



Territoire Ouest Charente
Bruno FARTHOAT



**Territoires Angoumois et
Sur Charente**
Pierre-Emmanuel MASSON



**Territoires Ruffécois et
Charente Limousine**
Aurélié FERRE



Assistante



**Blandine FEUNTEUN-
COURCHIA**

05.45.97.80.64

Formateur SST
Secourisme



Cyril BRANDY



Essentiel & plus encore

Des conseillers en prévention référents par filière prioritaire

Agir ensemble pour prévenir

FILIERES	Organisation CHARENTE-MARITIME (17)
Viticulture-Vini	Angélique PIERRE 06.09.61.71.28
Elevage (Hors Equin)	Julie HERSENT 06.27.54.12.21
Elevage Equin & Conchyliculture	Gérald FOUGA 06.09.61.71.29
Jardin Espaces Verts	Sandrine MERIGLIER 06.29.78.31.48
Pour toutes autres Cultures : Répartition par Territoire (Carte ci-jointe)	Par TERRITOIRE



L'essentiel & plus encore

Répartition des conseillers hors filières prioritaires par territoire – Charente-Maritime

Agir ensemble pour prévenir

Emmanuelle JENNEPIN
Responsable du service PRP
06.26.02.63.67



Territoire La Rochelle

Julie HERSENT



**Territoire Marennes
& Territoire St-Jean
d'Angély**

Gérald FOUGA



Territoire Saintes

Sandrine MERIGLIER



Territoire Jonzac

Angélique PIERRE



Assistante



Fanny Bolsnard

Formateur SST
Secourisme



Cyril Brandy

05.46.97.50.75



Unsef & plus encore

L'OFFRE DE SERVICE SST

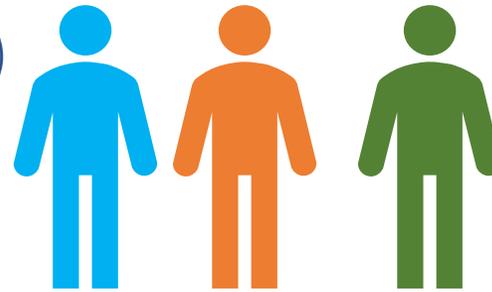
1. Une équipe au sein de votre MSA pour vous accompagner

Projet d'entreprise :
changement dans le
travail

Projet de conception
et/ou d'aménagement
(extension, nouveau
bâtiment, ...)

Reconnaissance des
maladies
professionnelles

Projet d'investissement :
acquisition d'une
nouvelle machine



Prévention des
TPS/TMS

Appui au pilotage de
projet et au
management de la
prévention des
risques
professionnels

**Une équipe pluridisciplinaire : Le conseiller en prévention,
le médecin du travail, l'infirmier de santé au travail pour
vous accompagner en matière de prévention et
de santé-sécurité au travail**

Maintien dans/en
emploi

Prise en compte de vos
données sinistralités
(AT, absentéisme, etc.)

Participation au CSE,
CSSCT et propositions

Réglementation
en matière de
santé/sécurité

Pourquoi appeler un préventeur SST ? Des exemples de situations que vous avez peut-être vécues et qui pourraient être évitées...

« Ce bâtiment paraît incroyable de l'extérieur, il est design et lumineux. Par contre, avec toutes ces baies vitrées, en été c'est un vrai four et l'hiver, on est obligé de mettre un chauffage d'appoint. Et ça ce n'est rien, les bureaux sont en open-space, mais on est toute la journée en TEAMS, il n'y a pas assez d'isoloir pour tous et sans compter que le réseau ne passe pas très bien... »

« Cette ligne de conditionnement est nouvelle, elle fait moins de bruit et moins de poussières mais travailler dessus est encore plus compliqué qu'avant. Les légumes ne sont pas égaux entre eux, il nous faut les trier et certains doivent être rebutés, ce n'est pas prévu dans la ligne, alors on s'embête à mettre des sacs sous nos pieds... »

« Sur le papier la machine elle était parfaite mais on n'a pas forcément pensé à tout. Aujourd'hui, on perd beaucoup de temps pour l'alimenter. L'évacuation des produits c'est pareil, on n'a pas assez de place, c'est très dangereux avec les chariots qui circulent. Et l'entretien c'est une vraie galère ! Mon agent de maintenance, qui n'est plus tout jeune, doit se contorsionner dans tous les sens à chaque intervention »

Pour éviter ces écueils, le conseiller en prévention, appelé le plus en amont possible, vous accompagne pour mettre en place une démarche participative centrée sur le travail en mobilisant des outils spécifiques au besoin

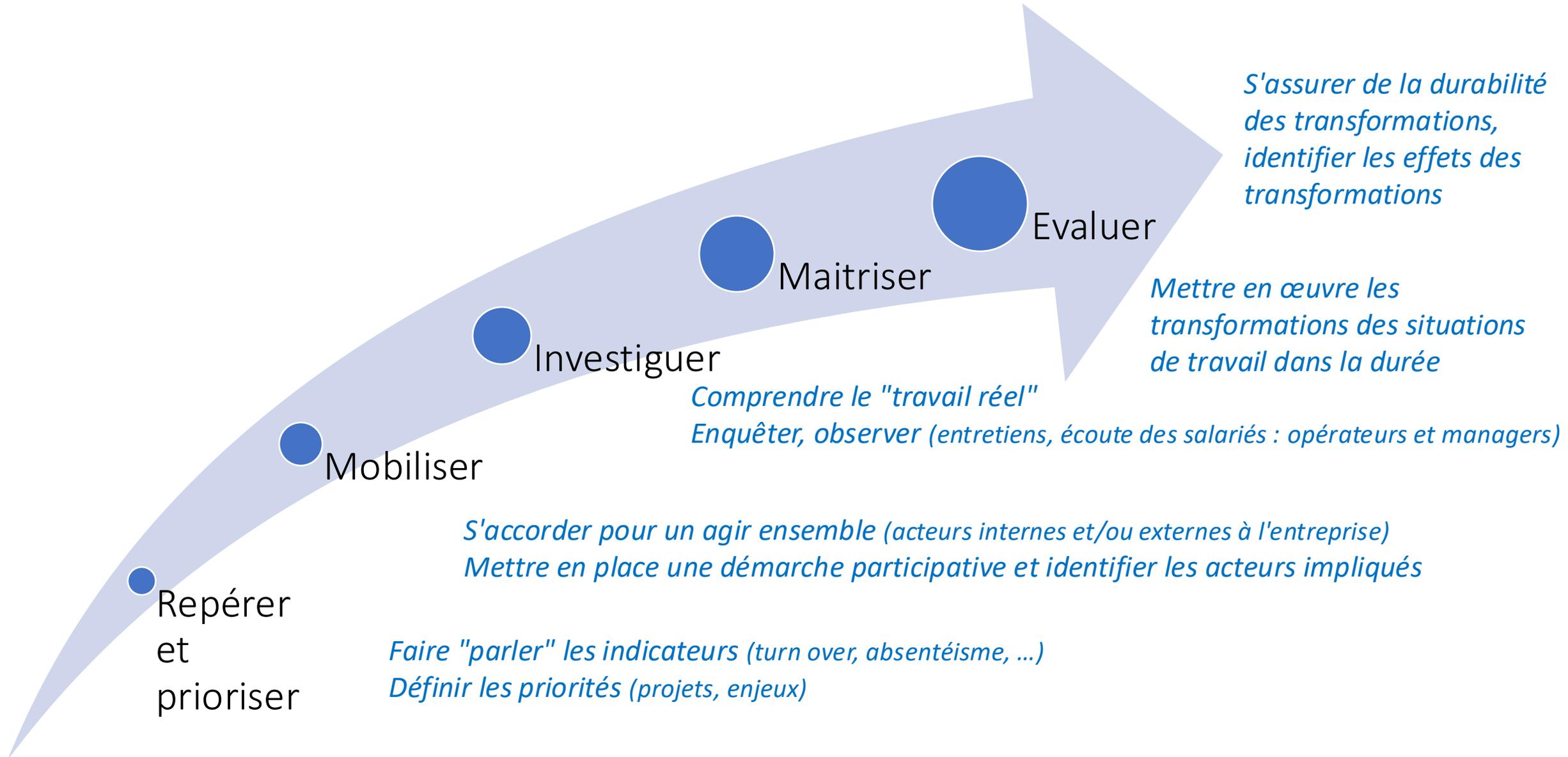


Maquette pour simuler les futures situations de travail dans l'accompagnement d'un projet de conception (chais, etc.)



Réunion avec les opérateurs pour analyser collectivement les contraintes et ressources de l'activité

Vous accompagner pour prévenir les TMS et les TPS



2. Le suivi médical individuel de l'état de santé

- **Le type de suivi médical en santé au travail est conditionné par les risques professionnels déclarés pour un salarié par l'employeur via la DPAE, et par l'état de santé du salarié : [SIS, SIA, SIR](#)**
- Les visites médicales en santé au travail : embauche, périodique et visite intermédiaire, reprise, pré-reprise, à la demande, mi-carrière, post-exposition / post professionnel

Point de vigilance :

- *le rdv de liaison n'est pas une visite médicale [Flyer CPME](#)*
 - *L'employeur **prend toutes dispositions utiles** pour que ses salariés **se présentent** aux visites et examens*
-
- **Bénéfice de la réforme 2021 :**
 - Une diminution des visites « en stock » via la délégation MT/IDEST...
 - Un protocole cadre et ses annexes en MSA
... permettant la hiérarchisation et la priorisation des visites :
les visites d'embauche (VIP et EMA), les périodiques et les reprises pour l'ensemble du territoire national

En pratique, pour vous...

- Obligation de déterminer correctement vos postes en SIR dans le cadre de la **DPAE** pour une meilleure programmation des visites
- Des cas de dispenses à avoir en tête, notamment pour les saisonniers

=> art [R. 717- 16-1 IV](#) (SIR) et [R. 717-14-1](#) (SIA/SIS) du CRPM

En tant qu'employeur...

- ✓ la détermination du suivi vous incombe
- ✓ j'adresse au service ST le questionnaire en amont de la visite pour programmer une visite médicale ou un entretien infirmier

[Questionnaire employeur](#)

Quelques points de vigilance

Les visites sont :

- obligatoires,
- réalisées sur le temps de travail

L'employeur doit informer le secrétariat du service santé au travail dès qu'il a connaissance de l'indisponibilité de son salarié : arrêt de travail, congés, formation...

Quelle responsabilité en cas de manquements aux obligations concernant les visites et examens médicaux ?

- ✓ côté du salarié : si celui-ci ne se présente pas à l'une des visites obligatoires de façon réitérée, l'employeur pourra le licencier pour faute.
La jurisprudence a précisé que le refus de se soumettre au suivi pouvait justifier un licenciement.
- ✓ côté de l'employeur : si celui-ci ne respecte pas ses obligations réglementaires, alors sa responsabilité pourra être engagée pour manquement.
- ✓ côté du service SST: si le service concerné manque à ses obligations, l'employeur mécontent pourrait mettre en jeu la responsabilité de la caisse.

Depuis le décret n° 2024-307 du 4 avril 2024, l'employeur doit

- établir la traçabilité de l'exposition des travailleurs aux agents chimiques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR), via une liste des travailleurs susceptibles d'être exposés à ces agents chimiques tels que définis à l'article R. 4412-60 du code du travail, avec une entrée en vigueur le 5 juillet 2024.
- communiquer ces informations au Service SST afin qu'elles soient versées dans le **dossier médical en santé au travail** et que la liste soit conservée pendant au moins 40 ans.

Un dialogue renforcé pour une meilleure prise en charge

- ✓ Favoriser la communication entre le service SST de la MSA et les RH de l'entreprise afin d'anticiper d'éventuelles difficultés.

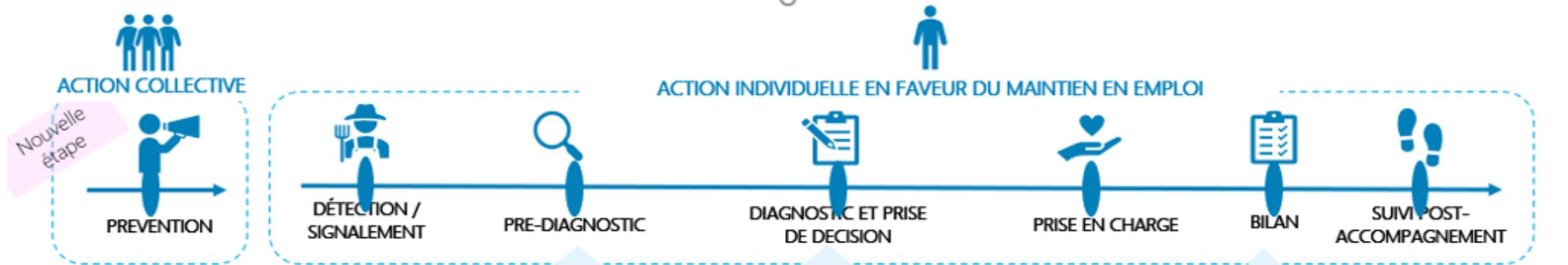
3 catégories de SIR

Les postes exposant les travailleurs :	Les travailleurs dont l'affectation au poste est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le code du travail:	L'employeur, s'il le juge nécessaire, complète la liste des postes
<ul style="list-style-type: none"> -à l'amiante ; -au plomb dans les conditions prévues à l'article R. 4412-160 CT ; -aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction mentionnée à l'article R. 4412-60 CT; -aux agents biologiques des groupes 3 et 4 mentionnés à l'article R. 4421-3 CT; -aux rayonnements ionisants ; -au risque hyperbare ; -au risque de chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages. 	<ul style="list-style-type: none"> -les postes soumis à autorisation de conduite pour l'utilisation de certains équipements de travail mobiles ou servant au levage (art R.4323-56 CT); -les postes occupés par les jeunes travailleurs affectés à des travaux réglementés (art R. 4153-40 CT); -les postes nécessitant des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage (art R. 4544-10 CT); -les postes nécessitant la réalisation de manutention manuelle (art R. 4541-9 CT). 	<p>L'employeur, s'il le juge nécessaire, complète la liste des postes entrant dans les catégories précédentes par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail, après avis du ou des médecins concernés et du CSE s'il existe, en cohérence avec l'évaluation des risques et, le cas échéant, la fiche d'entreprise.</p> <p>L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste, qui est transmise au SSTA à l'issue des consultations obligatoires.</p> <p>Elle est mise à jour tous les ans.</p>

3. La prévention de la désinsertion professionnelle : un axe fort du plan Santé Sécurité au Travail

Une offre de service, **pour tous les actifs agricoles**, adaptée à vos besoins qui s'appuie sur :

- . Un parcours d'accompagnement PDP
- . Une cellule pluridisciplinaire opérationnelle (CPO)



La SST en MSA

Les acteurs du maintien en emploi



NOTRE STRATÉGIE D'INTERVENTION EN SST

Trois orientations MAJEURES

AGIR POUR PRÉSERVER LA SANTÉ DANS LE TRAVAIL



ACCOMPAGNER LES PROJETS ET LES TRANSITIONS LIÉS AUX ÉVOLUTIONS DU MONDE AGRICOLE



DÉVELOPPER LA RELATION DE SERVICE, c'est-à-dire co-construire avec les entreprises les actions de prévention



Agir pour préserver LA SANTÉ DANS LE TRAVAIL

Dans le prolongement du plan précédent, la MSA agit pour prévenir les principales expositions aux risques professionnels agricoles :



LE RISQUE CHIMIQUE



LES RISQUES LIÉS AUX MACHINES



LES TROUBLES MUSCULOQUELETTIQUES ET PSYCHOSOCIAUX



LES CHUTES DE HAUTEUR

Elle se mobilise également pour **prévenir le mal-être agricole et la désinsertion professionnelle.**

L'accompagnement des jeunes générations est l'une des ambitions du plan, en les sensibilisant le plus tôt possible au travail en sécurité.

Accompagner les projets et les transitions LIÉS AUX ÉVOLUTIONS DU MONDE AGRICOLE

La MSA s'engage aux côtés des professionnels agricoles pour :

- co-construire les solutions les plus adaptées pour prévenir les impacts liés aux évolutions technologiques, comme l'utilisation de commandes à distance, d'exosquelettes, de drones, de robots...

- soutenir les professionnels agricoles face aux préoccupations environnementales et sociétales d'aujourd'hui : alimentation saine et de proximité, limitation des pesticides, bien-être animal...

L'action de la MSA se porte également sur la promotion de nouveaux outils et méthodes pour développer la prévention, comme par exemple l'e-learning, les simulateurs en réalité virtuelle ou la conception des locaux en 3D.



La SST en MSA

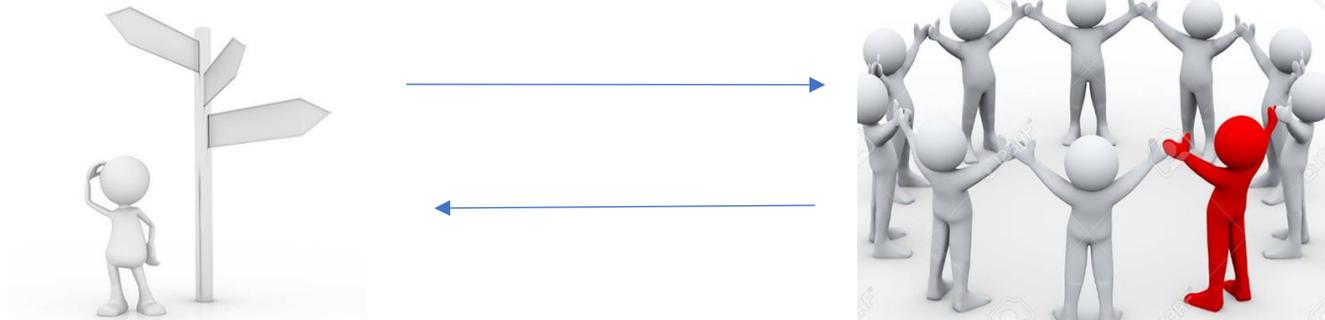
Le plan pluriannuel Santé-Sécurité au Travail 2021 - 2025 en [vidéo](#)

<https://ssa.msa.fr/document/plan-sante-securite-au-travail-en-agriculture-2021-2025-infographie/>

Développer la relation de service, CO-CONSTRUIRE ENSEMBLE LES ACTIONS DE PRÉVENTION

Une posture D'ECOUTE et de CO-CONSTRUCTION

- La prise en compte des besoins des entreprises, des filières, des salariés pour co-construire des réponses qui prennent en compte les préoccupations des entreprises et de la MSA (questions de santé, d'activité, de performance, de qualité, de développement durable et de responsabilité sociétale)
- une approche systémique des questions de santé en milieu de travail et des accompagnements en prévention primaire
- une approche de l'amélioration des conditions de travail de l'opérateur



Exemples de priorités d'action

- *Développer la prévention primaire*
- *Mobiliser les chefs d'entreprises et les managers*
- *Agir sur les situations fragilisant l'employabilité des actifs agricoles*
- *Prévenir le mal-être des actifs agricoles*
- *Renforcer la relation de service vis-à-vis des grands comptes*

ACTUALITÉS

1. Services en ligne SST pour les entreprises – à partir du 01/01/2025

Plusieurs services accessibles à partir de l'espace privé MSA – entreprises

- 1) Consulter mes informations Santé Sécurité au Travail
- 2) Prendre un RDV pour une visite de reprise ou une visite à la demande
- 3) Déposer mon DUERP
- 4) Consulter ma fiche entreprise et mes comptes rendus d'Actions en milieu de travail

[Changer de dossier](#)[Mon compte](#) [Services et démarches](#)[Documents et attestations](#)[Contact et échanges](#)

3) et 4)

[Mon espace privé](#)> [Mon espace privé](#)

Mon espace privé : entreprise

Mes derniers règlements

Nous n'avons trouvé aucun règlement.

[Mon compte adhérent](#)

Accès direct

[> Mes documents](#)

Actualités

23 décembre 2023

[Comment régler par virement bancaire ?](#)

21 décembre 2023

[La prime d'activité pour les exploitants agricoles](#)

02 décembre 2023

[Le dépistage du cancer colorectal](#)

Services en ligne

Santé Sécurité au Travail

1)

[> Consulter mes informations](#)

2)

[> Demander un rendez-vous pour une visite de reprise ou à la demande](#)

Factures et règlements

[> Consulter mes factures d'assurances sociales](#)[> Régler mes factures](#)[Voir tous les services](#)

1) Service Consulter mes informations Santé Sécurité au Travail

Mon espace privé > Services et démarches > SST - Mes informations

Mon service Santé Sécurité au Travail

Intervenants
Consultez les noms du médecin du travail, de l'infirmier qualifié en santé au travail et du conseiller en prévention des risques professionnels en charge de votre établissement.

Missions
Accédez à toutes les informations concernant les missions du service SST de votre MSA.

avis sur ce service :
Je donne mon avis

Mon espace privé > Services et démarches > SST - Mes informations > Intervenants

Intervenants

DUPONT A
Médecin du travail

DUPONT E
Infirmier qualifié en santé au travail

DUPONT G
Conseiller en prévention des risques professionnels

Votre service Santé Sécurité au Travail peut avoir recours à des ressources externalisées et partenaires dans la réalisation de ses missions.

< Retour

Aide Accessibilité Mentions légales Contact

Mon espace privé > Services et démarches > SST - Mes informations > Missions

Missions

Un texte présentant les modalités d'intervention du service SST (Les missions et objectifs du service SST : le service socio prévu par la certification « proposition conseil ou accompagnement concernant l'évaluation des risques pro dans son entreprise).

Un texte présentant des informations sur la Mission de Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi.

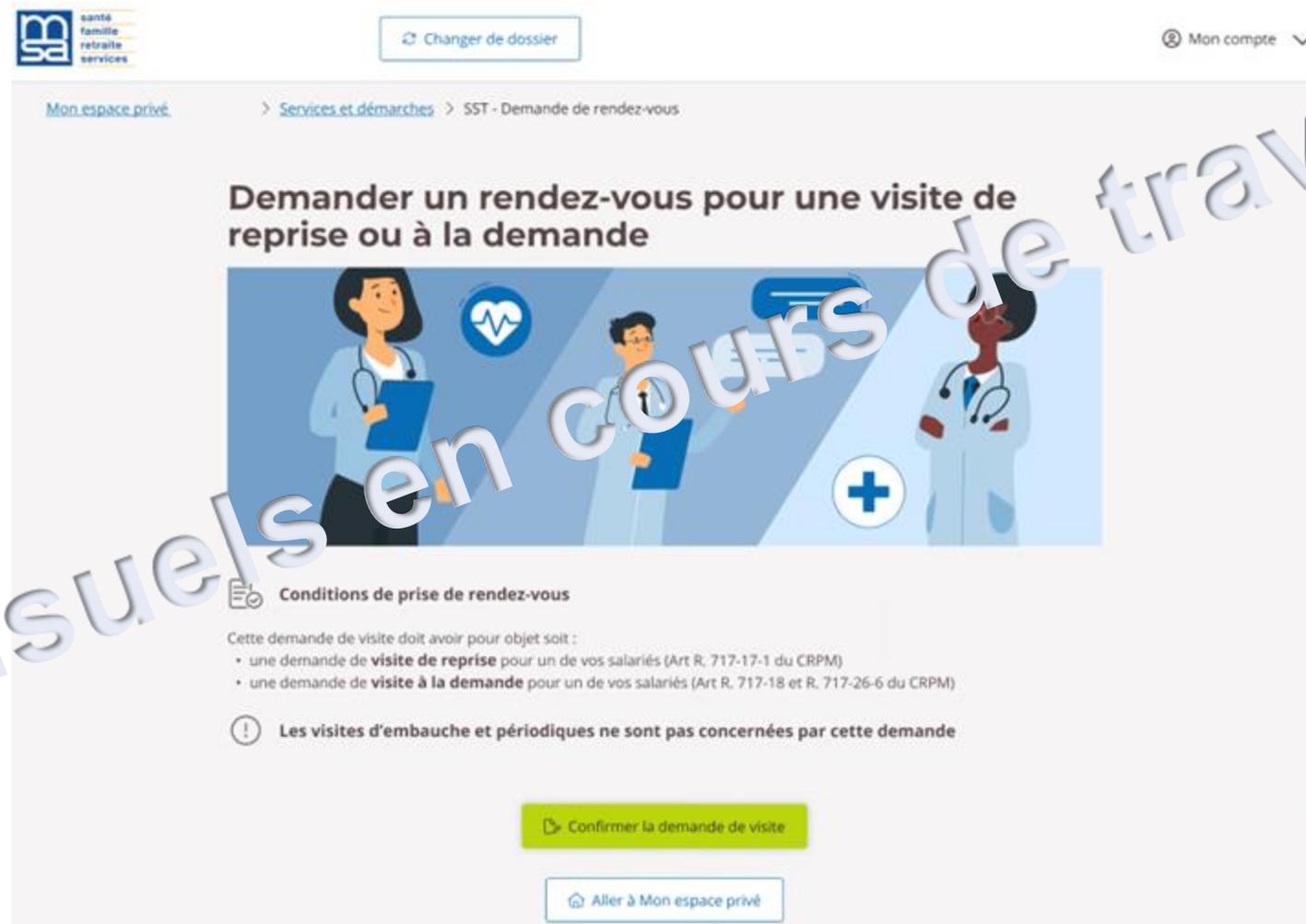
Statut de la certification de votre service SST
Niveau 1
Le NIVEAU 1 atteste de l'engagement du service de santé au travail par la mise en œuvre des moyens humains, organisationnels et fonctionnels lui permettant de répondre aux exigences du référentiel de certification.

Consultez les informations concernant la certification des services de santé au travail en agriculture

< Retour

Aide Accessibilité : totalement conforme Mentions légales Contact

2) Service Prendre un RDV pour un visite de reprise ou une visite à la demande



The screenshot shows the 'sa' (santé famille retraite services) website interface. At the top left is the logo with the text 'sa santé famille retraite services'. To its right is a button labeled 'Changer de dossier'. Further right is a user account link 'Mon compte' with a dropdown arrow. Below the header, the breadcrumb trail reads 'Mon espace privé > Services et démarches > SST - Demande de rendez-vous'. The main heading is 'Demander un rendez-vous pour une visite de reprise ou à la demande'. Below this is an illustration of three healthcare professionals (a woman and two men) in white coats, with a heart rate icon and a plus sign. A large, semi-transparent watermark 'Visuels en cours de travail' is overlaid diagonally across the page. Below the illustration, the section 'Conditions de prise de rendez-vous' is followed by a list of conditions: 'Cette demande de visite doit avoir pour objet soit :' followed by two bullet points: '• une demande de **visite de reprise** pour un de vos salariés (Art R. 717-17-1 du CRPM)' and '• une demande de **visite à la demande** pour un de vos salariés (Art R. 717-18 et R. 717-26-6 du CRPM)'. Below the list is a warning icon and the text 'Les visites d'embauche et périodiques ne sont pas concernées par cette demande'. At the bottom, there is a green button 'Confirmer la demande de visite' and a white button 'Aller à Mon espace privé'.

sa santé famille retraite services

Changer de dossier

Mon compte

Mon espace privé > Services et démarches > SST - Demande de rendez-vous

Demander un rendez-vous pour une visite de reprise ou à la demande

Conditions de prise de rendez-vous

Cette demande de visite doit avoir pour objet soit :

- une demande de **visite de reprise** pour un de vos salariés (Art R. 717-17-1 du CRPM)
- une demande de **visite à la demande** pour un de vos salariés (Art R. 717-18 et R. 717-26-6 du CRPM)

! Les visites d'embauche et périodiques ne sont pas concernées par cette demande

Confirmer la demande de visite

Aller à Mon espace privé

3) Déposer mon DUERP (via le service Dépôt de documents)

The image shows a screenshot of a web interface for 'sa' (santé, famille, retraite, services). The main navigation bar includes 'Services et démarches' and 'Contact et échanges'. The user is logged in as 'Mon compte'. The page title is 'Contact et échanges'.

The 'Mes documents' section is highlighted, showing the 'Envoyer un document' button. A blue arrow points from this button to the 'Envoyer un document' form on the right.

The 'Envoyer un document' form contains the following fields:

- Nature du document:** A dropdown menu with the selected option 'Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels'.
- Objet de l'envoi:** A text input field with a character count of '245 caractères restants'.
- Envoyer un fichier:** A button to upload a file.
- Terms and conditions:** A checkbox labeled 'J'atteste que tous les renseignements fournis sont exacts et je certifie que ces'.

A large watermark 'Visuels en cours de travail' is overlaid on the bottom right of the image.

4) Consulter ma fiche entreprise et mes CR d'AMT (via le service Tous mes documents)

Visuels en cours de travail

Mon espace privé : entreprises > Contact et échanges

Mon compte

GAEC MSA

Services et démarches

N'hésitez pas à contacter notre assistance internet du lundi au vendredi, de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 16h30.

> Consultation de vos documents

Mes messages

Envoyer un message

Mes documents

Voir mes documents

Envoyer un document

Vos échanges de fichiers

Rendez-vous

Demander un rendez-vous

Nos coordonnées

Consulter les coordonnées de ma MSA

Votre recherche :

Sélectionnez une période dans la liste

Trimestre : 2ème trimestre 2023 Rechercher

Liste de vos documents : 2ème trimestre 2023

Service émetteur	Date	Objet du document	Action
<input type="checkbox"/> Santé Sécurité au Travail	03/04/2023	Fiche entreprise	Voir
<input type="checkbox"/> Santé Sécurité au Travail	03/04/2023	Compte rendu d'Action en Milieu du Travail	Voir

Télécharger les documents sélectionnés

Pour afficher et imprimer des documents en pdf

> Télécharger le logiciel

Actu de votre MSA

- Une pénurie médicale et la priorisation des visites
- La certification des Services de SST

[20240517 A4 Sensibilisation certification SST V1.pptx](#)

- Communication aux Employeurs : une newsletter trimestrielle "Actu Pro"

3. Liens utiles

- ssa.fr
- msa.fr
- [Rapport d'activité 2022](#)

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Nous restons à votre écoute

Pour joindre le **Service ST** :

secretariatsst@charentes.msa.fr

Ligne directe : 05.46.97.53.08

Pour joindre le **Service PRP** :

Ligne directe : 05.46.97.50.75 Charente-Maritime

05.45.97.80.64 Charente

RENCONTRE 2024

**tout savoir sur
La SST**

